



**Francis NIZET**  
**Conseiller Consulaire**

Pékin, le 24 septembre 2014

Monsieur l'Ambassadeur,

Permettez-moi, au nom de la communauté française résidant dans la circonscription, de vous souhaiter une bonne installation dans vos nouvelles fonctions et une pleine et entière réussite dans la mission qui vous a été confiée par le Président de représenter la République française auprès de la République Populaire de Chine. J'ai voulu par ce courrier amical vous faire part d'un certain nombre de sujets de préoccupation de nos compatriotes résidant en Chine.

J'avais eu l'occasion et la chance d'un échange avec vous lors de la visite d'Etat de Jacques Chirac en octobre 2004 au moment de son allocution devant la communauté française à l'hôtel Peninsula. La Chine sortait à peine de l'épidémie de SRAS qui avait tant meurtri le pays. Jacques Chirac m'avait alors indiqué de discuter plus particulièrement avec vous, en tant que son Conseiller diplomatique, du projet immobilier du lycée français de Pékin. Dans son discours le Président venait de déclarer en s'adressant aux Français résidant dans la capitale : « Pour mieux préparer l'avenir de vos enfants, un nouveau lycée français remplacera l'actuelle installation, qui ne peut plus répondre à la croissance des effectifs. L'offre éducative sera portée au niveau d'excellence qu'exigent naturellement les enjeux. »

Depuis cette visite et ce discours, dix longues années sont passées, très vite au demeurant, du quarantième anniversaire et son Année de la France en Chine en 2004 au cinquantenaire de nos relations diplomatiques en cette année 2014 pour que nous touchions enfin au but et que la première pierre de l'établissement scolaire soit posée à l'automne. « Avec le temps et la patience le mûrier devient soie » ont l'habitude de dire avec poésie nos amis chinois. De la patience et, d'une certaine façon, d'une grande dose de poésie il fallut, entre doutes et espoirs retrouvés, pour mener à bien ce projet et pour en dépasser, comme dans une course d'obstacles, les étapes successives :

- La validation de la stratégie juridique avec la transformation du statut de l'école en établissement en gestion directe (EGD) (qui à posteriori se révéla la meilleure solution pour porter juridiquement le projet, pour obtenir le soutien politique des autorités chinoises et la reconnaissance administrative du Ministère de l'Education Nationale local mais aussi pour négocier le statut des personnels dans le cadre des conventions bilatérales).

- La longue marche des validations administratives dans un environnement foncier complexe et particulièrement sensible en Chine.
- Le bouclage financier du projet dans un contexte d'un budget de la Nation et en particulier de notre politique extérieure très contraint.
- La clarification et le lancement de la procédure d'appel à la générosité des entreprises françaises pour abonder au budget de construction et les premières réponses positives de plusieurs d'entre elles, et non des moindres.
- Le choix du nouveau nom de l'établissement « Charles de Gaulle » que notre Histoire partagée et notre amitié commune imposait comme « le poids de l'évidence et de la raison » en cette année de cinquantenaire, pour reprendre les mots de l'homme du 18 juin lors de la reconnaissance de la République Populaire de Chine.

De la première pierre à la première dictée au tableau noir dans les nouveaux locaux, il est encore un long chemin à parcourir. La communauté scolaire dont je connais bien les préoccupations pour avoir siégé sans discontinuer depuis 2004 au Conseil d'Administration puis au Conseil d'Etablissement comme Conseiller élu à l'Assemblée des Français de l'Etranger, est particulièrement attentive à plusieurs points :

- Que le nouvel établissement soit au mieux protégé de la pollution atmosphérique comme le sont les autres établissements internationaux avec un objectif quantitatif de seuil intangible de microparticules à l'intérieur des murs. Le Conseil d'Administration de l'AEFE a accepté de revoir son budget pour intégrer un système centralisé de filtration. Ceci n'était pas un beau geste mais un devoir absolu dans un contexte de pollution atmosphérique hors norme. L'administration française n'est en rien responsable des niveaux de pollution exorbitants à Pékin et en de nombreux autres endroits de Chine, elle a par contre un devoir d'information de ses ressortissants et de protection sanitaire des enfants et des agents du Lycée Français comme de celle des agents de ses autres services. Il n'est pas acceptable que cette question, au lycée en tout cas, ne soit scientifiquement suivie que par un projet pédagogique, fût-elle menée avec compétence. Une coordination et une mutualisation des pratiques est également souhaitable entre les services de l'Ambassade et le Lycée Français, ce qui n'est que partiellement le cas. N'est-il pas opportun de saisir, par la voie de notre Ministre, l'Inspection Générale des Affaires Sociales qui, entre autres missions, se voit confier par la Nation celle de « conseiller les pouvoirs publics dans les sujets touchant la vie de TOUS les citoyens comme celui de leur santé » ? Je m'étais interrogé en juin dernier sur les modes de saisine de l'IGAS et sur sa compétence hors de France. Une question écrite sera posée au gouvernement dans les prochains jours à ce sujet.

Alors que le mensuel Le Courrier International faisait état lundi de l'exode des élites chinoises fuyant l'air vicié pour d'autres cieux moins lourds en particules (fait qui vient de m'être confirmé par ma collègue d'Australie qui me rapporte une flambée des prix de l'immobilier à Melbourne du fait de l'afflux massif de ressortissants chinois), alors que les sénateurs écologistes ont déposé mardi 16 septembre une nouvelle proposition de loi sur la pollution de l'air parce qu'un nouveau pic de pollution aux particules fines a été enregistré sur la région parisienne pour des seuils ô combien bien moindres, ces préoccupations sanitaires ne peuvent être banalisées ou même raillées fussent-elles sensibles d'un point de vue diplomatique. Pour avoir accompagné les parlementaires français lors de la visite officielle du Premier Ministre en Chine, j'ai souvenir de leur inquiétude personnelle quant aux quelques jours passés dans le smog chinois, inquiétude d'autant plus significative que certains sont médecins dans la vie civile...

- L'offre éducative à l'étranger s'établit dans un contexte de concurrence vive cela est encore plus vrai en Asie et en Chine en particulier. Même si la qualité de notre système d'éducation à la française est internationalement reconnue, les réformes pédagogiques de fond, pédagogistes diront certains, de ces trente dernières années ont abouti à des exigences moindres qui ne correspondent en rien à la demande des parents d'élèves et même à celles très souvent de nos élèves à l'étranger. Sans aller à un élitisme caricatural, notre offre, puisque l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger met en avant sa capacité à tenir compte des contextes locaux, doit s'adapter aux exigences de son public. Il en va de notre attractivité sur ce marché et cela sera encore plus vrai quand l'établissement aura, il faut l'espérer, la possibilité d'accueillir des élèves chinois en son sein (je me suis laissé aller à penser, par des indiscretions, que cet espoir pouvait n'être pas aussi lointain qu'on ne le pense...) J'assume ce point de vue et je sais qu'il est partagé par de nombreux parents d'élèves. La mise en place des filières internationales et leur montée en puissance dans les prochaines années devraient contribuer à rehausser l'attractivité de l'établissement à un moment où les effectifs scolaires connaissent une stagnation sinon une baisse sensible.
  
- Un autre sujet qui me tient à cœur, tant pour son utilité que pour preuve de la capacité d'adaptation de notre système scolaire à l'étranger qui, plus encore qu'en métropole doit intégrer les contraintes de vie des Français, c'est la nécessité d'ouvrir des classes de toutes petites sections TPS (enfants de 2 à 3 ans) dans le nouvel établissement. Après d'incessantes questions écrites de ma part à l'AEFE sur le sujet, celle-ci a fini par laisser la porte ouverte à un tel dispositif (relancé en France au demeurant) et par accepter la perspective d'une mise en place d'un tel dispositif dans les nouveaux locaux. Beaucoup de jeunes parents en seront ravis.

Voilà pour le volet enseignement sans évoquer évidemment les nombreux autres établissements scolaires en Chine qui connaissent des projets d'extension, de rénovation ou d'évolution pédagogique ni les nombreuses écoles FLAM sur lesquelles j'ai porté une attention toute particulière au cours de mon mandat et qui apportent, en de nombreux endroits où la communauté française est réduite, des solutions d'enseignement français : je pense entre autres aux jeunes écoles FLAM de Suzhou ou de Qingdao qui méritent, comme toutes les autres, d'être soutenues d'autant qu'elles fonctionnent grâce à l'engagement bénévole et volontariste de nombreuses « petites mains ».

\*\*\*\*\*

S'il est un autre sujet important de préoccupation de la communauté française, c'est celui de la signature d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre nos deux pays, signature devenue impérieuse à la suite de la réforme récente de la protection sociale des travailleurs chinois ou étrangers. La ratification de cet accord par le Parlement français devrait aboutir dans une année ou deux. Entre temps les négociations vont bon train avec la programmation d'un quatrième et dernier round entre les deux parties à l'automne. J'ai eu à participer à plusieurs réunions avec la délégation du Ministère des Affaires Sociales français chargé de négocier les détails de l'accord et à échanger avec le Chef de Mission sur ses dispositions particulières qui auront un impact sur la protection sociale des Français résidant en Chine, en évitant ou non les doublons de cotisations sociales, et sur la santé financière des organismes, comme le Lycée Français mais aussi la Chambre de Commerce ou l'Alliance Française, et des entreprises françaises implantés ici.

J'ai été alerté au printemps dernier, au cours d'un dîner avec le Directeur des Français de l'Etranger et notre service consulaire, des avancées peu avantageuses pour la communauté française des négociations comme l'exclusion du champ de la convention des travailleurs non détachés et la non portabilité des retraites chinoises en France.

J'ai immédiatement réagi en écrivant un courrier au Ministre des Affaires Etrangères, et du Développement International, Monsieur Laurent Fabius, que je vous joins, pour lui exposer mes craintes d'autant plus marquées qu'un accord bilatéral de sécurité sociale venait d'être signé avec un autre pays émergent, le Brésil, dans des conditions somme toute bien plus favorables.

J'ai également rencontré en votre ambassade, en juin, notre Conseiller aux Affaires Sociales qui m'a dressé un bilan complet des négociations en cours et à qui j'ai pu faire part de mes inquiétudes sur la tournure de celles-ci. Tout en me redisant la difficulté de l'établissement d'une telle convention entre deux pays aux systèmes de sécurité sociale si différents celui-ci m'a confirmé sa totale conscience des enjeux et m'a certifié que les négociations restaient encore ouvertes sur ces deux points majeurs.

J'ai donc l'honneur, Monsieur l'Ambassadeur, de solliciter votre bienveillance pour que vos services attachent la plus grande importance à ce dossier. Il ne me semble en effet absolument pas juste, alors que les retraites françaises peuvent être servies en dehors du territoire, moyennant certes la contrainte des certificats d'existence, que les retraites de source chinoise ne puissent être versées aux retraités français lors de leur retour en France. D'autre part l'exclusion des salariés non détachés du champ de la convention aurait des conséquences désastreuses sur la viabilité de nos entreprises et sur le pouvoir d'achat des salariés eux-mêmes. Avec la dégradation du climat des affaires et de la sécurité juridique des investissements en Chine, comme le note le rapport récent de la Chambre de Commerce Européenne, ceci porterait un coup désastreux à notre présence économique en Chine.

Dans le domaine de l'offre de santé, le conventionnement en tiers payant par la Caisse des Français de l'Etranger d'un établissement hospitalier à Pékin est, vous le savez, en bonne voie. Pour des raisons de confidentialité des négociations, je ne peux le nommer ici. Le Sénateur des Français de l'Etranger, Jean-Pierre Cantegrit, Président de la CFE, sait mon engagement sur ce dossier qui devrait être accueilli par nos compatriotes de Pékin avec le même soulagement que celui de Shanghai.

Dans le même ordre d'idées, la signature récente de la convention fiscale bilatérale renégociée (qui a l'avantage de baisser la taxe sur les dividendes des entreprises françaises ainsi que de clarifier la situation fiscale de certaines catégories de compatriotes) doit entrer en vigueur au plus vite après sa ratification par le Parlement dans les prochains mois. L'agenda très encombré de celui-ci ne doit pas retarder ce processus législatif.

\*\*\*\*\*

Il est encore un autre sujet de préoccupation pour les Français résidant et travaillant en Chine, c'est celui des conditions de séjour et de visas. Depuis les récentes dispositions (sur les conditions de diplômes requis par exemple) disons le clairement : les conditions de séjour ne font que se dégrader remettant souvent en cause la possibilité de séjour de nos compatriotes ou la survie des entreprises qu'ils conduisent. Que ce soient les travailleurs, en particulier à Hong Kong pour les visas de travail, ou les membres de leurs familles, les étudiants, les experts, les missionnaires, les retraités et même certains époux de conjoints chinois et leurs enfants, chacun dans sa catégorie connaît des difficultés accrues à décrocher ce qui s'apparente désormais à un sésame pour continuer à vivre et travailler en Chine.

La suppression des visas pour les stagiaires en est un bon exemple. Interrogé sur le sujet, le Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International, Monsieur Laurent Fabius dans sa

réponse du 24 juin à une question écrite, tout en précisant que cette suppression ne vise pas que les stagiaires français, admet qu'elle contrarie tout de même, dans le domaine des échanges de la jeunesse de nos deux pays, les règles élémentaires de réciprocité. Le Ministre met en avant la possibilité d'apporter une solution pragmatique au problème par un dialogue de haut-niveau sur les échanges humains, qu'il co-préside avec la vice-Premier ministre chinoise Liu Yandong et qui tiendra sa première session à l'automne. Les Français de Chine attendent beaucoup de ces discussions.

Le traitement discriminatoire des visas pour la Chine à l'égard des Français qui subsiste encore à Hong Kong ou à Séoul par exemple doit désormais être définitivement levé. Cela fait six ans que cet état de fait perdure, sans que la Commission Européenne ne s'en émeuve vraiment. La commémoration du cinquantenaire constitue l'excellente opportunité pour faire cesser ce traitement vexatoire.

\*\*\*\*\*

Enfin, même si nos compatriotes sont partagés sur le sujet, il me faut évoquer les accords de reconnaissance et d'échange du permis de conduire français en Chine. Une avancée réglementaire avait créé un vif espoir voilà trois ans mais depuis lors le dossier semblait se perdre dans des tracasseries administratives. J'ai relancé le sujet récemment dans mon courrier à Monsieur le Ministre qui semble bien décidé à faire en sorte que ce serpent de mer aboutisse très rapidement dans le sens d'une pleine reconnaissance du document français en Chine. J'ai été étonné d'apprendre cet été, au guichet d'un loueur de véhicules à Roissy, que nos amis chinois avaient, depuis des instructions très récentes, la possibilité de conduire en France des véhicules de location avec leur permis chinois. Sans compter les étudiants chinois, qui comme tous les étudiants étrangers, peuvent conduire en France avec leurs documents nationaux. Votre action sur ce dossier comme sur les autres sera vivement appréciée de nos compatriotes. Je me tiens à votre disposition, ainsi que notre équipe, pour soutenir chacune de vos initiatives.

En vous renouvelant mes vœux de bienvenue et vous remerciant, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre attention, je vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération.

Francis NIZET

A Son Excellence Monsieur Maurice GOURDAULT MONTAGNE  
Ambassadeur de France en République Populaire de Chine.

Copies :

Monsieur Christophe BOUCHARD  
Directeur des Français de l'Etranger

Monsieur Robert Denis del PICCHIA  
Sénateur des Français établis Hors de France  
Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères et des Forces Armées